

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 17 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 17 avril à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

**Présents :** Pierre GACHET, Jean SAMENAYRE, Sylvie DESMOND, Pierre GREIL, Cathy GALLO-SEGURA, Patrick FAGGIANI, Angélique RODRIGUEZ, Stéphane SANCHIS, Florence OVEJERO, Mathilde FELD, Fabian LE SOUDER, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Isabelle MEROUGE, Laurent LEMONNIER, Véronique CORNET, Marie LASCOURREGES, Pascal GILLET, Danielle TERRAL, José Manuel ROQUE, Claude BAZARD, Ivana CHIRICO-GRENIER, Nathalie DEJEAN-IBANEZ

**Absents excusés :** Jean-Michel DUTOYAT procuration à Marie LASCOURREGES, Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Emilie BERRET procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Vincent FEUGA procuration à Stéphane SANCHIS, Jean-Claude LINARES procuration à Pierre GREIL

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.  
Date de la convocation : 7 avril 2014

## 1- CONTROLE DE GESTION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

M. le Maire donne lecture du courrier du 7 avril 2014, relatif à l'examen de la gestion de la Commune pour la période 2008 à 2012.

Au vu des bilans et des comptes de résultats du budget principal et du budget annexe de l'assainissement arrêtés le 31 décembre 2012, la Chambre Régionale des Comptes a décidé dans sa séance du 14 janvier 2014 de ne pas formuler d'observations.

Conformément à l'article R241-19 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes notifie la clôture d'examen de la gestion ouverte le 27 septembre 2013.

## 2- COMPTE-RENDU DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2014, du jeudi 10 avril 2014.

Au cours de ce débat, M. le Maire a présenté un document de synthèse relatif à l'exercice budgétaire 2013 et aux orientations à prendre en 2014.

## 3- AFFECTATION DE RESULTATS COMMUNE 2013

### ➔ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent : ..... 539 031,16 €
	déficit : .....
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent : ..... 90 000,45 €
	déficit : .....
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent : ..... 629 031,61 €
(A2)	déficit : .....

### ➔ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent : ..... 111 519,52 €
	déficit : ..... €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent : .....	49 210,70 €
	déficit : .....	€
Résultat comptable cumulé à reporter au R 001	excédent : .....	160 730,22 €
Ou à reporter au D 001	déficit : .....	€
Dépenses d'investissements engagées non mandatées :	.....	390 203,41 €
Recettes d'investissements restant à réaliser :	.....	198 280,00€
Soldes de restes à réaliser :	.....	-191 923,41€
(B) Besoin (-) réel de financement	.....	31 193,19€
Excédent (+) réel de financement	.....	€

### Résultat corrigé de la section d'investissement repris au budget

Déficit réel d'investissement D.001 .....	
Subvention à un groupement de collectivité .....	
Tvx d'office pour un compte de tiers .....	
Déficit repris au budget 200 .....	

### ➔ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

<b>Résultat excédentaire (A1)</b> .....	629 031,61 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068).....	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) 500 000,00 €	
<b>SOUS TOTAL (R 1068)</b> .....	500 000,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement .....	129 831,61 €
Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1 .....	€

TOTAL (A1)

### Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(Recette non budgétaire au cpte 119/ déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

### ➔ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002 : 129 831,61 €	D001	R001 : 160 730,22 € R1068 : 500 000,00 €

### 4- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES LOCALES 2014

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux suivants pour l'année 2014 :

Taxe habitation :	19,43
Foncier bâti :	20,47
Foncier non bâti :	46,00
Taux CFE :	27,20

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote les taux proposés ci-dessus.

## 5- SUBVENTIONS 2014

ASSOCIATION	SUBV. 2014	SUBV. 2014 EXCEPTIONNELLE
ACCA Chasse	300	
A.C.P.G - C.A.T.M	150	
Amicale des secrétaires de mairie	100	
Bibliothèque	2 000	
Choré Art	4 800	
Cinéma Max Linder	20 000	
Club photo Créon	400	
Créon Vélo club	2 500	
FNACA	300	
Hauts de Radio	200	
Hip Percut	1 000	
Télé Canal Créonnais	1 500	
Larural	75 000	
Les Mots de Jossy	400	
Médailleurs Militaires	150	
Crescendo	1 100	
OTSI	9 000	
Parallèles Attitudes Diffusion (Ouvre la Voix)	3 000	
Pétanque Créon	500	
Tennis de table Farguais	40	
Tennis Créon	3 500	
Judo Club Créonnais	4 000	500
Cinéma de proximité de Gironde	519	

	Associations	Subv. 2013	Subv. 2013 exceptionnelle
Présents Votants Pour	<b>Camarades de combat</b> (M DESMOND ne participe pas au débat, au vote et se retire)	150	

<b>Montant subvention</b>	<b>130 609 €</b>
<b>Montant subvention exceptionnelle</b>	<b>500 €</b>
<b>Total</b>	<b>131 109 €</b>

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote les subventions proposées.

## 6- CHEQUES CREON +

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que certaines associations Créonnaises ont reçu de leurs adhérents Créonnais des chèques Créon + émis par la municipalité. Chaque association a remis une liste et il convient de voter la subvention correspondant au montant des chèques Créon + déposé :

ASSOCIATIONS	CREON + (€)
Bibliothèque	108
Bien être et Partage	40
Choré Art	940
Créon Judo Aïkido Club	700
Créon Vélo club	140
Echiquier club créonnais	140
Ecurie de Camiac	220
Ecuries du Moulin à vent	60
Gymnastique volontaire féminine	256
Handball club créonnais	916
Hip Percut	100
Kaléidoscope	1732
La Ribambule	20
La soupape	140
Le club des poissons	136
Les Mots de Jossy	120
Loisirs Jeune en Créonnais	20
Musique en créonnais	820
OCCL	176
Petit bruit – Petit plouf	60
Tennis créon club	1060
Terre et Océan	20
UNSS collègue	60
US Rugby Sadirac	160
USEP	16
Football Club Créonnais (M SAMENAYRE ne participe pas au débat, au vote et se retire)	660

TOTAL des chèquiers Créon + : 8 820 €

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal vote les subventions mentionnées ci-dessus.

#### **7- VOTE BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2014**

M le Maire présente, chapitre par chapitre, les propositions budgétaires.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	4 005 741,61 €	4 005 741,61 €
Investissement	1 630 797,22 €	1 630 797,22 €

Le Budget 2014 de la commune est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **8- AFFECTATION DE RESULTATS SERVICE ASSAINISSEMENT 2013**

##### **→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent .....	200 860,26 €
	déficit .....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent .....	48 607,19 €
	déficit .....	€
Résultat de clôture à affecter :(A1)	excédent .....	249 467,45 €
(A2)	déficit .....	€

➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent .....	€
	déficit .....	1 214 208,53 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent .....	1 501 027,69 €
	déficit .....	€
Résultat comptable cumulé à reporter au R 001	excédent .....	286 819,16 €
Ou à reporter au D 001	déficit .....	€
Dépenses d'investissements engagées non mandatées	.....	1 121 987,44 €
Recettes d'investissements restant à réaliser	.....	1 179 944,66 €
Soldes de restes à réaliser	.....	57 957,22 €
(B) Besoin (-) réel de Financement	.....	€
Excédent (+) réel de financement	.....	344 776,38 €

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	.....	€
En dotation complémentaire en réserve	.....	200 000,00 €
<b>SOUS TOTAL (R 1068)</b>	.....	<b>200 000,00 €</b>

En excédent reporté à la section de fonctionnement	.....	49 467,45 €
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		

TOTAL (A1)

**Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**

(Recette non budgétaire au cpte 119/ déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissements	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002 49 467,45€	D001 :	R001 286 819,16€
			R1068 : 200 000,00€

**9- VOTE BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2014**

M le Maire présente, chapitre par chapitre, les propositions budgétaires.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	444 657,54 €	444 657,54 €
Investissement	2 620 777,16 €	2 620 777,16 €

Le Budget 2014 du service assainissement est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **10- TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISES 2015**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort de 9 jurés à partir de la liste électorale afin de figurer sur la liste préparatoire annuelle des jurés pour l'année 2015.

Les électeurs suivants sont tirés au sort :

- 1) DUPEYRON Camille
- 2) SORE Kristell Carole
- 3) GIRARDEAU Thierry, Jean-Pierre
- 4) FARRUGIA épouse BAUER Karine
- 5) ARDOUIN épouse ORILLARD Annie Françoise
- 6) CASSY Jean-Claude
- 7) RONNA épouse JACOB Aline, Marie, Georgette
- 8) VIGNERES épouse GROS Rolande
- 9) POUVEREAU Mathieu

## **11- DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU CNAS**

M. le Maire indique qu'il faut désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

- Guillaume DEPINAY-GENIUS

Cette désignation est approuvée, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

## **12- DESIGNATION DE 3 DELEGUES UNION DES VILLES BASTIDES**

M. le Maire indique qu'il faut désigner des représentants du Conseil Municipal au sein de l'association Union des Villes Bastides :

Pierre GACHET, Sylvie DESMOND et Laurent LEMONNIER

Ces désignations sont approuvées, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

## **13- MARCHE HEBDOMADAIRE DU MERCREDI MATIN**

M. le Maire informe le conseil municipal que les élus en charge de l'organisation du marché du mercredi matin, vont rencontrer les représentants des forains non-sédentaires courant mai. La nouvelle organisation prévoit que les emplacements des stands n'empièteront pas sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

## **14- RAPPORT DU SATESE DE VISITE DE LA STATION D'EPURATION**

Le service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'épuration (SATESE) a effectué une visite de la station d'épuration, à Montuard, le 2 décembre 2013.

M. le Maire fait part au conseil municipal des conclusions du rapport :

L'état général de la station d'épuration est mauvais. Cette station n'est plus en mesure de fournir des performances épuratoires satisfaisantes.

La réhabilitation de la station est en cours. La filière de traitement permettra d'atteindre les objectifs de qualité des eaux traitées exigés par l'arrêté préfectoral.

## **15- CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE – AFFAIRE COMMUNE DE CREON / M. DARMIAN**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que des dégradations sur biens publics (aménagement du rond point du vélo) ont été commises lors d'une altercation entre M DARMIAN (Maire) et des jeunes administrés alcoolisés.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal décide :

- que la commune de Créon se porte Partie Civile pour cette affaire

- désigne Maître Eric Visseron, avocat à la cour, pour représenter la commune à l'audience du 20 mai 2014.

#### **16- PERMANENCE BUREAU DE VOTE**

M. le Maire établit le tableau de permanence des élus, pour la tenue des 3 bureaux de vote pour les élections européennes du 25 mai 2014.

#### **17- INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS**

M. le Maire indique au conseil municipal que le conseil communautaire a été installé le 15 avril 2014.

Mme Mathilde FELD (élue communautaire créonnaise) a été élue Présidente.

Au cours de la même séance, 7 vice-présidents et les membres du bureau communautaire ont été élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Pierre GACHET	Jean SAMENAYRE	Sylvie DESMOND	Pierre GREIL
Cathy GALLO-SEGURA	Patrick FAGGIANI	Angélique RODRIGUEZ	Stéphane SANCHIS
Florence OVEJERO	Mathilde FELD	Fabian LE SOUDER	Ivana CHIRICO-GRENIER
Guillaume DEPINAY-GENIUS	Isabelle MEROUGE	Jean-Michel DUTOYAT <i>Procuration</i>	Nathalie DEJEAN-IBANEZ
Laurent LEMONNIER	Emilie BERRET <i>Procuration</i>	Vincent FEUGA <i>Procuration</i>	Véronique CORNET
Jean-Claude LINARES <i>Procuration</i>	Marie LASCOURREGES	Pascal GILLET	Danielle TERRAL
José Manuel ROQUE	Marie Chantal MACHADO <i>Procuration</i>	Claude BAZARD	